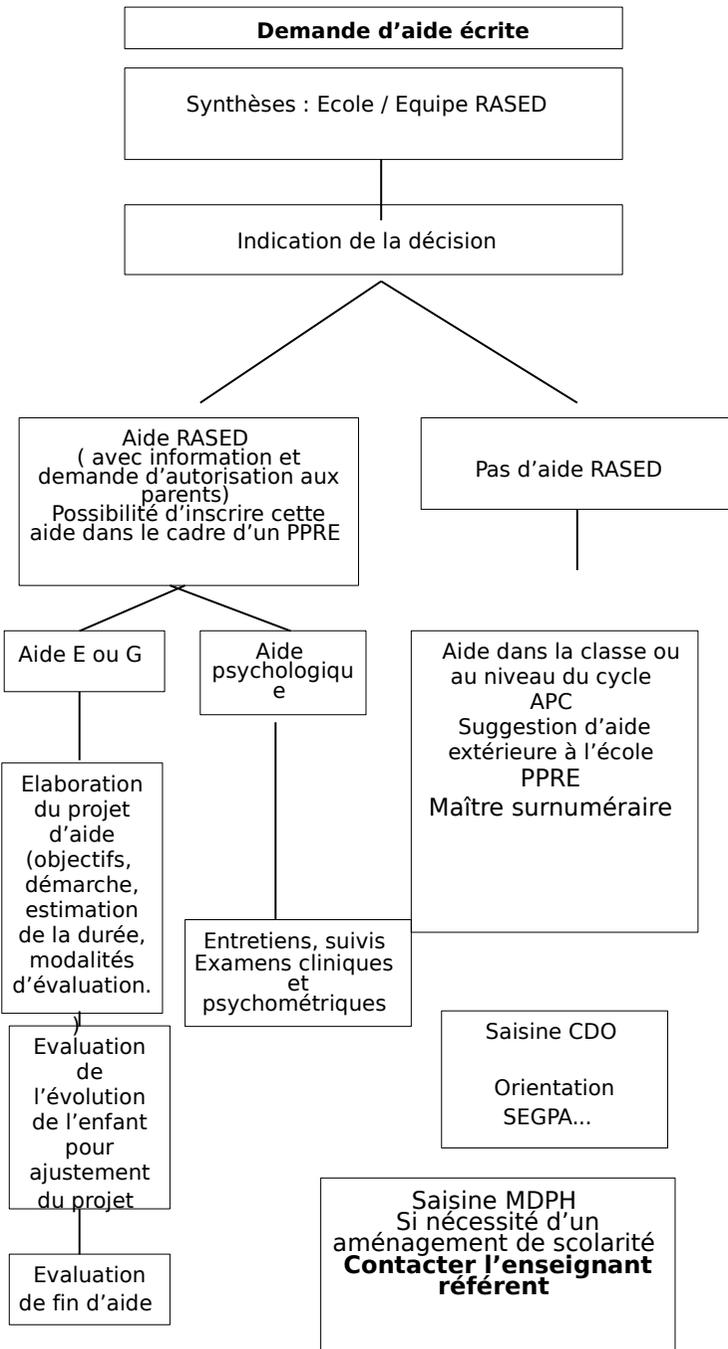


PROCEDURE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES AIDES A L' ENFANT EN DIFFICULTE A L'ECOLE

Les aides spécialisées
(cf. circulaire du 30.04.02- BO n°19 du 09.05.02)

L'enseignant dans sa classe est, dans un premier temps, celui qui peut apporter une réponse aux difficultés de l'enfant dans son action pédagogique, ainsi que par les activités organisées au sein du cycle. Dans certains cas, les aides spécialisées viendront compléter ces actions. Elles supposent une collaboration, une concertation régulière avec l'équipe pédagogique, les parents et les différents intervenants spécialisés autour du projet de l'enfant.



Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

Les interventions du psychologue

La pratique du psychologue est fondée sur l'écoute de ce que chacun (enseignant, enfant, parent) a à dire. Il met en relation des processus psychologiques et les capacités d'apprentissage des élèves. Ses interventions sont consacrées aux actions de prévention, aux bilans psychologiques, aux entretiens avec les familles et les enseignants, aux suivis psychologiques, aux réunions de coordination et de synthèses internes à l'école ou avec les services extérieurs, aux réunions de différentes commissions, aux actions en direction des enfants en situation de handicap, à la participation à des réunions institutionnelles.

L'intervention du psychologue ne se limite pas à un bilan ; il permet d'amorcer des changements en vue de faire évoluer une situation.

Il peut aussi intervenir dans le cadre de situations traumatisantes (deuil, accident...) affectant l'école.

Les aides spécialisées à dominante rééducative

Elles sont indiquées quand il faut faire évoluer les rapports de l'enfant à l'école. Elles visent à la (re)conquête du désir d'apprendre et de l'estime de soi, à l'ajustement des conduites émotionnelles, corporelles et intellectuelles.

« On retrouve l'envie d'apprendre »

Les aides spécialisées à dominante pédagogique

Elles visent à une meilleure maîtrise par l'enfant des méthodes et des techniques de travail, à la stabilisation des acquisitions et à leur transfert dans la classe. Elles favorisent l'expérience de la réussite et la prise de conscience des progrès.

« Le travail effectué se distingue du soutien. Il n'emprunte pas nécessairement des formes scolaires. Les contenus scolaires restent les objectifs cibles.

« On apprend à réussir »